

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

-----  
PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 juillet 2020 à 20 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame BAL Honorine (pouvoir donné à Monsieur BAL Julien) et Monsieur LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à Madame DUVIVIER Odile).

Secrétaire de séance : Madame DEMARTHE Eugénie

Monsieur le Maire demande pour rajouter une question à l'ordre du jour : renouvellement du bail de location de terres communales au lieu-dit le Bois du Vosga. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Au cours de la séance, il a été décidé :

**Dél. n°24/20-07-2020 : Désignation du représentant de séance pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Vu l'article 2121-4 du CGCT,

Le conseil municipal est amené à désigner un président de séance pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2019.

Le compte administratif a été réalisé par Monsieur HIRAUT Jean-Claude, maire sortant.

Monsieur VASSEUR Jean-Paul, maire nouvellement élu, se présente comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Président de séance pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2019.

**Dél. n°25/20-07-2020 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul doit délibérer sur le compte administratif et le compte de gestion dressés par le comptable.

Le compte administratif se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		298 394.00 €	103 696.85 €		103 696.85 €	298 394.00 €
Part affectée à l'investissement	193 663.85 €				193 663.85 €	
Opérations de l'exercice	598 651.57 €	682 457.09 €	194 828.55 €	328 655.83 €	793 480.12 €	1 011 112.92 €
Totaux	792 315.42 €	980 851.09 €	298 525.40 €	328 655.83 €	1 090 840.82€	1 309 506.92 €
Résultats de clôture		188 535.67 €		30 130.43 €		218 666.10 €

Excédent de financement	30 130.43 €
Restes à réaliser dépenses	179 945.91 €
Besoin total de financement	149 815.48 €

Le président décide d'affecter comme suit l'excédent de financement :

- 149 815.48 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 38 720.19 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Monsieur le Maire qui n'a pas réalisé le compte administratif prend part au vote.

Nombre de votants : 15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion 2019 par 12 voix pour et 3 abstentions.

**Dél. n°26/20-07-2020 : Frais de scolarité d'un enfant dans un établissement scolaire de Calais**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un élève de la commune est scolarisé dans un établissement à Calais et qu'il y aurait lieu de participer aux charges de fonctionnement à hauteur de 46.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux frais de fonctionnement d'un montant de 46.00 € pour l'année scolaire 2019/2020.

**Dél. n°27/20-07-2020 : Location de chasse par la société de chasse**

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Président de la société de chasse demandant à ne plus payer le loyer du bail de chasse des terres communales et ne plus bénéficier de la subvention communale. Il continuerait à payer le loyer de la Vallée Paul.

La société de chasse paie les loyers annuels de chasse suivants :

- Terres communales : 592.36 €
- La Vallée Paul : 1 365.38 €

En 2019, la Société de chasse n'a pas reçu de subvention, le conseil municipal estimant que sa trésorerie était suffisante.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la Société n'a pas pu réaliser son ball-trap et a donc une baisse de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- De ne pas supprimer le loyer du bail de chasse des terres communales
- De ne pas verser de subvention pour le moment en raison de la trésorerie suffisante de l'association
- De revoir en cours d'année, la demande de subvention de l'association en cas de problème financier.

**Dél. n°28/20-07-2020 : Désignation d'un référent sécurité routière**

La lutte contre l'insécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement et un engagement prioritaire dans le Pas-de-Calais. En 2019, 61 personnes ont perdu la vie sur les routes du Pas-de-Calais.

Les maires et les présidents d'intercommunalités interviennent sur des champs de compétences très larges qui permettent une prise en compte de la sécurité routière dans les politiques locales et sont des partenaires incontournables de l'Etat.

Le Préfet du Pas-de-Calais et le président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF 62) ont signé, en février 2018, une charte de partenariat sur la sécurité routière.

L'un des engagements de cette charte est d'inciter les communes et les intercommunalités à nommer un élu « référent sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié de la préfecture, constituant dans le département un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur RIFFLART Luc, référent sécurité routière

**Dél. n°29/20-07-2020 : Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique innovant à l'école**

L'école de Tournehem peut prétendre, dans le cadre du renouvellement du projet écoles numériques rurales, à une subvention de 50% pour l'achat de matériel informatique innovant.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et également à la percevoir.

Une commission au sein de l'inspection académique se réunira afin de décider si la commune est éligible à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour l'achat de matériel informatique innovant à l'école.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir cette subvention.

**Dél. n°30/20-07-2020 : Vote du budget primitif 2020**

Les propositions du budget primitif 2020 présentées par Monsieur le Maire sont adoptées comme suit :

14 voix pour, 1 abstention.

La présentation générale du BP 2020 est annexée à cette délibération.

Compte 6232 : fêtes et cérémonies : 11 000 €

Il est rajouté 1 000 € afin d'équilibrer avec la section recettes de fonctionnement.

Compte 2182 : Matériel de transport : 14 400 €

Les 2400 € supplémentaires seront enlevés du compte 2183 : Matériel de bureau et informatique.

Un véhicule utilitaire avec une benne basculante et une attache-remorque sera acheté afin de remplacer le fourgon communal vieillissant.

Monsieur le Maire a retenu pour le moment un véhicule d'un montant de 14 400 € pour 169 000 kms. Par la suite sera inscrit un flocage avec les armoiries de la commune sur ce véhicule.

Concernant le véhicule communal, il est demandé pourquoi les employés communaux déposent des sacs d'ordures ménagères à La Ronville.

Il s'agit des poubelles ramassées par les employés communaux chaque semaine Impasse du Long Jardin car le camion de ramassage ne peut pas descendre la rue et les riverains ne peuvent pas monter les containers en haut de la rue.

Les employés communaux ne peuvent pas déposer ces sacs à la salle des fêtes car la commune paie au poids le ramassage, ce qui engendrerait un double paiement de ramassage.

Il est proposé de demander à la CAPSO de demander le ramassage dans l'Impasse du Long Jardin par un petit camion de ramassage comme cela se fait pendant les périodes de chasse à la Ronville.

#### **Dél. n°31/20-07-2020 : Renouvellement du bail de location de terres communales au lieu-dit Le Bois du Vosga**

Le bail de location d'une terre communale dit le Bois du Vosga cadastrée ZH 45 d'une superficie de 21a28 arrive à échéance au 25 novembre 2020. Les locataires actuelles ne désirent pas le renouveler. Un appel à candidature a été publié dans les panneaux d'affichage en 2019 pendant 3 mois sans succès.

Monsieur le Maire a reçu une demande de Monsieur BAL Emile désirant louer cette parcelle. Il y a donc lieu de délibérer sur cette relocation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la location de la terre communale au lieu-dit le Bois du Vosga cadastrée ZH45 de 21a28 pour une durée de 9 ans à compter du 26 novembre 2021 avec un fermage de 5 quintaux l'hectare. Le loyer sera actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice de fermage. Loyer 2019 : 27.68 €.

#### **Questions diverses**

- Voisins vigilants :

Est-ce que la municipalité a prévu de mettre en place le principe de « voisins vigilants ». Monsieur le Maire répond que c'était un des sujets de la campagne électorale.

- EDF La Ronville :

Suite à une question lors de la réunion de travail sur la consommation EDF de la Ronville, il est répondu que la commune de Nortleulinghem refacture tous les 4 ans la consommation EDF de la Ronville.

Il est demandé de vérifier les armoires électriques de la Ronville qui sont dérégées car l'éclairage public fonctionne en plein jour et s'éteignent tôt le soir.

- Voirie :

Il est demandé que soit réalisé un état des lieux des routes communales (Route de Guémy, le forêt...).

Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur RICHARD de Flandres Opale Habitat afin de régler les problèmes de voirie, de station d'épuration, d'éclairage public de la Rue Abbé Léon Guerlet, du Maréchal d'Humières et Abbé Léon Guerlet.

Séance levée à 21 heures 00

Document approuvé par la secrétaire de séance  
DEMARTHE Eugénie



Le Maire  
VASSEUR Jean-Paul

